
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de députés des communes de Méréville et d'Etrechy (Seine-et-Oise) qui annoncent avoir renoncé au culte catholique, et demandent le retour du représentant Couturier, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de députés des communes de Méréville et d'Etrechy (Seine-et-Oise) qui annoncent avoir renoncé au culte catholique, et demandent le retour du représentant Couturier, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 539-540;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37862_t1_0539_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37862_t1_0539_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

aujourd'hui à l'élevation des eaux sont, sans contredit, des machines de grand effet; mais lorsqu'on considère les frais énormes qu'entraîne leur construction, ceux d'entretien et la grande consommation de combustible nécessaire à leur jeu, on se convainc bientôt qu'elles sont plus propres à exciter l'admiration sur la force expansive de la vapeur qu'à fournir l'eau d'une manière économique à un peuple nombreux, vérité prouvée officiellement d'ailleurs par un arrêté de la commune de Paris, rendu sur la fin de l'été dernier, qui ordonnait la suspension des arrosements publics motivée sur la grande consommation de combustible faite par les pompes à feu.

« Tous ces inconvénients et désavantages des pompes à feu n'étant que trop certains, combien ne leur serait pas préférable une machine qui, très simple et très peu dispendieuse à établir élèverait, une fois construite, à des hauteurs illimitées, telle masse d'eau qu'on voudrait, sans autres frais que ceux de légères réparations. Or, législateurs, telle est la machine hydraulique inventée par le citoyen Verzy.

« Jaloux, impatient même d'en faire jouir ses concitoyens, il vous prie de mettre à sa disposition un local convenable où il puisse faire construire à ses frais cette nouvelle machine. Sitôt construite et mise en jeu, il en publiera le mécanisme, en fera constater les effets et l'utilité et alors, seulement alors, il sollicitera de la générosité nationale l'indemnité totale ou partielle des déboursés qu'il aura faits pour l'utilité publique. Le citoyen Verzy vous prie encore de l'autoriser à emprunter des ateliers publics quelques tuyaux, quelques madriers et autres objets semblables qui, n'étant pas actuellement en service, peuvent en être tirés momentanément, sans inconvénients, sous la condition de les restituer en bon état. Cette autorisation est d'absolue nécessité, les facultés pécuniaires du citoyen Verzy étant bien loin de répondre à son zèle et à son désintéressement.

« VERZY, citoyen de la section des Piques, et membre de la commune des Arts.

« P. S. Le citoyen Verzy envoie avec la présente adresse, comme don patriotique, une médaille d'argent qui lui fut donnée autrefois pour prix de mathématiques. »

Les citoyens Sellier, sergent-major, Morange, sergent, Augé dit Duchesne, caporal, Perrier, canonnier de la 5^e compagnie d'artillerie font don : le premier, de 15 livres; le second, de 6 livres; le troisième, de 12 livres; et le dernier, de 6 livres et 12 pièces d'empire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit le document des Archives nationales (2).

5^e compagnie d'artillerie, attachée au Parc.

« Législateurs,

« Des soldats vraiment républicains vous prient d'agréer les restes des marques orgueil-

leuse de la féodalité, seul fruit des épargnes des prêts qu'ils ont touchés dans la Belgique. Ce métal corrompé, portant encore l'effigie du tyran, ne peut se purifier que dans le creuset national et qu'il portera l'empreinte de cette divinité régénératrice de nos droits.

« C'est tout ce que nous eussions pu offrir à la patrie, mais nos bras sont toujours prêts à la défendre et à répandre la dernière goutte de notre sang pour elle. C'est dans ces sentiments que nous lui jurons de ne quitter le poste honorable que nous occupons que quand les ennemis ligués contre nous seront entièrement détruits et que la paix aura assuré le bonheur de la République.

« Envoi à la Convention nationale par les citoyens :

« Sellier, sergent-major.....	15 liv.
« Morange, sergent.....	6
« Augé, dit Duchesne, caporal.....	12
« Perrier.....	6
« Et deux pièces d'empire.	
« Total.....	<u>39 liv.</u>

« Occupant les postes avancés aux redoutes de Lequello, ce 8 nivôse, 2^e année républicaine.

« PERRIER; SELLIER, sergent-major; MORANGE, sergent; AUGER, dit DUCHESNE, caporal. »

Les administrateurs du district de Vézélise écrivent que des biens d'émigrés, estimés 50,300 livres ont été vendus 151,115 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Vézélise (2).

Le district de Vézélise, au Président de la Convention nationale.

« Vézélise, le 3 nivôse, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« Nous venons de procéder à la vente en détail d'une partie des biens nationaux provenus de l'émigré Chaumont, situés sur le ban de Roville devant Bayon. L'évaluation était de 50,300 livres, l'enchère les a fait tripler et au delà; ils ont été vendus 151,115 livres. La confiance la plus grande se maintient sur les immeubles républicains, notre proximité des frontières augmente l'ardeur des patriotes pour la sainte révolution de la liberté et de l'égalité. Nous te prions, citoyen Président, d'instruire la Convention de ces faits.

« Salut et fraternité.

« F. MORETON; DRON; ANTHOINE; BOUDOT; BARBILLAT, secrétaire. »

Des députés de la commune de Méréville et de celle d'Étrechy, département de Seine-et-Oise, sont venus annoncer qu'ils avaient renoncé aux erreurs du culte catholique, et envoyé leur argen-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 204.
(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 868, pièce 13.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 204.
(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 37.

terie à la Monnaie. Ils ont demandé que le représentant du peuple Couturier fût de nouveau envoyé dans ces contrées pour y achever la régénération qu'il a commencée.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » renvoi au comité de Salut public (1).

Suivent les documents des Archives nationales.

Pétition de la commune d'Étrechy-la-Montagne, district d'Elampes, département de Seine-et-Oise (2).

« Législateurs,

« Nous vous avons annoncé dans le temps les progrès de la régénération opérée par le représentant Couturier, l'activité que les cultivateurs mettent pour subvenir aux subsistances de la commune de Paris. Nous vous avons aussi annoncé la régénération des prêtres sans-culottes qui ont ratifié leur mariage antique et qui ont renoncé au charlatanisme sacerdotal, et nous ne vous avons pas laissé ignorer l'arrestation ou la suppression des fanatiques et contre-révolutionnaires, non plus que l'envoi des richesses provenant des églises et des fouilles des maisons des émigrés que Couturier a déposées.

« Depuis ce temps, nous nous sommes occupés à donner suite à la régénération opérée par ce représentant montagnard.

« Nous avons supprimé le résidu des préjugés d'un culte superstitieux et y avons substitué celui de la saine raison, qui fait des progrès étonnants. En voici le résultat, de la part de la commune d'Étrechy. Nous vous apportons 103 chemises, 3 draps, une nappe, un habit uniforme, une veste, 3 culottes, 3 paires de guêtres, 4 havre sacs en veau, 20 paires de bas, 7 mouchoirs et 4 cols.

« Voilà, législateurs, la preuve du patriotisme d'une commune pauvre, mais riche en républicanisme. Elle nous a députés vers vous pour vous présenter cette offrande, qui, mille fois plus utile que celles qui jadis se faisaient par une contrainte sacerdotale, qui accreditait la superstition pour nourrir des prêtres dans l'oisiveté et la mollesse pendant que des pères de famille manquaient du nécessaire.

« La commune nous a chargés de vous réitérer l'invitation de rester à votre poste jusqu'à ce que le dernier de nos ennemis ait mordu la poussière. Tel est, législateurs, son vœu.

« Nous vous faisons aussi part que nous venons d'établir une Société populaire sous le nom de Société agricole des amis de la liberté et de l'égalité, et que nous avons engagé les communes voisines à se joindre à nous pour s'instruire ensemble et s'aider des lumières propres à propager l'esprit public, que tout homme libre doit être jaloux d'apprendre.

« Nous sommes en même temps chargés de dire à la Convention qu'il reste encore des communes qui ont besoin d'être relancées par un Montagnard tel que Couturier, et qu'en général les districts voisins ont besoin d'une pareille visite; il est même temps d'y penser. Nous ignorons pourquoi le comité de Salut public ne ré-

pond pas aux envois à lui faits de plusieurs pétitions à ce sujet : craindrait-il un mauvais effet par l'anéantissement du fanatisme et de la superstition? Bien loin de là, le seul moyen de faire triompher la raison est de faire disparaître son rival.

« Décrétez, législateurs, qu'il n'y aura plus de prêtres prédicateurs de l'imposture, ne craignez pas de porter une loi aussi sage; il n'y a que des imbéciles qui soient fanatiques et qui veulent des intermédiaires entre le Créateur et la créature; leur nombre est petit; il en est d'eux comme des reptiles du marais qui, jadis, élaboussaient les aigles de la Montagne.

« La bonne masse du peuple se félicite d'être déchargée du poids de l'aristocratie sacerdotale qui lui pesait sur le cœur; elle sait qu'elle peut directement adresser ses vœux à l'Éternel sans avoir besoin de commis calotin chèrement salarié.

« Prononcez, législateurs, et vous serez obéis. Vous décréteriez que les montagnes des Pyrénées doivent être aplanies, que votre décret serait exécuté au moment de sa promulgation.

« Ne vous y trompez pas, il faut que la régénération opérée par Couturier soit généralisée dans toute la République; si vous montrez la moindre faiblesse, le monstre du fanatisme, couvert du masque de l'hypocrisie, relèvera la tête; déjà le décret du 6 frimaire a fait reparaitre des calices de fer-blanc dans certaines communes, notamment dans celles non régénérées.

« Abattez donc cette hydre par la massue de la raison, et vous aurez sauvé la patrie.

« Vive la République et la Montagne!

« LIMET, maire-député de la commune. »

Pétition de la commune de Méréville (1).

« Législateurs,

« Les députés de la commune de Méréville (Mérinville) ont sollicité depuis quatre jours d'être admis à votre barre pour vous faire connaître les sentiments révolutionnaires qui animent ses habitants. Dégagés de tout esprit fanatique, attentifs à la voix du représentant du peuple Couturier, régénérés par lui, fidèles aux principes de tout bon Français et scrupuleux observateurs des principes qui nous ont été dictés par lui, nous nous efforçons à procurer des subsistances à la commune de Paris qui a cimenté la Révolution et nous venons en outre apporter des chemises, des bas, souliers, guêtres, de l'or, de l'argent et d'autres choses auxquelles les faibles mortels avaient porté trop longtemps de l'attachement. Notre seul attachement actuel est de travailler de tout notre pouvoir à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et sachant que le moyen d'y parvenir est d'abattre les despotes, nous vous prions d'accepter l'offre que nous vous faisons pour ceux qui les combattent de plus près, et de faire attention aux demandes réitérées des communes non encore régénérées pour faire revenir votre collègue montagnard, pour achever le grand ouvrage qu'il a si bien commencé, et pour, en vous félicitant sur vos

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 204.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 14.

(1) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 15.